



ET MOI...

INVESTIR EN CONTRÔLANT LE RISQUE

Tout le monde n'a pas une âme d'aventurier en matière de placements. Voici notre guide pour tous ceux qui souhaitent investir sans prendre de risques, dans des livrets ou des enveloppes de produits financiers limitant les mauvaises surprises.

Par Françoise Paoletti-Benaziez
Photos : Delphine Perrin

Faire fructifier ses économies en prenant le moins de risque possible est le souhait de nombreux épargnants. Dans cette optique, deux pistes sont à suivre : les produits sans risque (livrets, comptes à terme) et les enveloppes (PER, épargne salariale, SCPI...) qui limitent celui-ci, tout en offrant une meilleure rémunération.

1. LES PRODUITS SANS RISQUE

Le contexte économique-financier – avec l'inflation et un taux directeur de la Banque centrale européenne encore élevé (à 4,5%) – engendre des taux alléchants dans le domaine des produits sans risque.

L'ÉPARGNE D'ÉTAT RÉGLEMENTÉE, SANS IMPÔTS

Affichant le meilleur rendement de tous les livrets réglementés non fiscalisés et garantis par l'État, le livret d'épargne populaire (LEP), sur lequel les retraits sont possibles à tout moment, rapporte encore 5% par an pour un montant déposé pouvant atteindre 10 000 euros. Il est, toutefois, ouvrable sous conditions de ressources (par exemple, 22 419 euros pour une part fiscale ou 46 367 euros pour trois parts).

Les autres livrets d'État garantis et non fiscalisés, Livret A et LDDS, également plébiscités pour la possibilité de retirer des liquidités à tout moment, offrent toujours du 3% net d'impôt, et ce jusqu'à février 2025. Chaque membre de la famille (même mineur) peut détenir un Livret A (versements plafonnés à 22 950 euros); le LDDS (12 000 euros maximum) n'étant, lui, accessible qu'aux majeurs et aux mineurs ayant des revenus et ne faisant plus partie du foyer fiscal de leurs parents.

LES SUPER LIVRETS, SOUVENT BOOSTÉS AU DÉMARRAGE

Ils fonctionnent quasiment comme le Livret A, sont sécurisés (« pour les premiers 100 000 euros de dépôt », rappelle Panorabanques), mais pas exempts de fiscalité. Les gains générés sont soumis à la « flat tax » de 30% ou à l'impôt sur le revenu, au choix. Une fois le compte ouvert,

il peut être alimenté librement (plafond à 10 millions d'euros pour certains) et faire l'objet de retraits à tout moment.

Certains établissements se distinguent avec des opérations de promotion boostant, pendant un temps, les taux au démarrage. C'est le cas du livret de Fortuneo, par exemple, dont le taux (mi-mars) est de 5,5% pendant quatre mois, puis redescend à 2% à partir du cinquième mois. « Le taux d'intérêt annualisé, pour une somme restant un an sur le livret, correspond donc à 3,17% brut et 2,22% net », signale la banque en ligne.

Monabanq est proche de cette offre avec un taux à 5% les trois premiers mois, redescendant à 2% ensuite, tandis que Placement Direct offre 4,25% les deux premiers mois, puis 2,5%. Les livrets de Distingo Bank, Cashbee et Renault Bank sont rémunérés, eux, à 3%, tandis que le livret de BoursoBank affiche, lui, 2,5% et celui de MeilleurTaux 2,45%.

Stratégie différente à la banque allemande Trade Republic, qui « se cale sur les taux de la BCE en proposant une rémunération de 4% brut, dès le premier euro placé, mais sans durée garantie », signale Vincent Grard, dirigeant la banque en France. Si ces taux venaient à changer, la rémunération des liquidités évoluerait. « Cela pourrait se produire dès cet été, compte tenu de la baisse de l'inflation.

JUSQU'À 4% SUR SIX MOIS POUR LES COMPTES ET DÉPÔTS À TERME

Autre solution de placement sans risque : les comptes et dépôts à terme (CAT-DAT) ayant la même fiscalité que les livrets bancaires.

Le principe est de déposer un versement unique qui sera bloqué pendant un certain délai (de quelques mois à cinq ans), contre une rémunération fixée à l'avance. Utile pour capitaliser certaines sommes dans la perspective d'un projet à horizon deux ans ou pour patienter avant un investissement à long terme : les cours de Bourse étant au plus haut, on souhaite, par exemple, attendre que la courbe s'inverse.

Par exemple (taux valides mi-mars), au Crédit Agricole Île-de-France, un CAT peut être ouvert pour cinq ans au taux de 3,20%, avec une sortie possible à tout moment à un taux abaissé. Chez LCL, un CAT offre un taux de 3,24% sur six mois, de 3,45% sur un an, de 3,60% sur deux ans et de 3,70% sur trois ans. Accessibles via Internet, les propositions de Ramify garantissent 3,66% sur un mois, 3,75% sur trois mois et 3,70% sur six mois, celle de BoursoBank, 3,25% sur douze et dix-huit mois et celle de Monabanq, 3% sur deux et cinq ans.

Formule originale proposée par Crédit Agricole IDF : Carré Bleu est une sorte de mariage PEL/dépôt à terme, offrant un taux de rémunération de 3,40% sur quatre ans, si un versement unique est effectué à l'ouverture.

L'inconvénient de tous ces placements sans risque est que leur rémunération ne couvre pas l'inflation (sauf pour le LEP), leur permettant juste de limiter la dévaluation de l'épargne.

2. LES ENVELOPPES SÉCURISANTES

Investir en Bourse ou en immobilier – ou même dans le non-côté – est plus rémunérateur, mais beaucoup plus hasardeux puisqu'une perte en capital est possible. Pourtant, il existe des solutions pour limiter au maximum les risques. Comment ? En commençant par ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier, comme dit l'adage populaire.

En finance, multiplier les fonds (eux-mêmes constitués de nombreuses « lignes d'investissement ») diversifie les secteurs et les entreprises, permettant une mutualisation du risque. Si un secteur économique va mal,



► 29 mars 2024 - N°29 03 2024 - Edition Week - End



Les photographies
illustrant ce dossier
sont tirées de la
série «Sentinelles»,
de la photographe
plasticienne
Delphine Perrin,
réalisée avec des
danseurs dans
l'espace public.





À propos de sa série « Sentinelles », Delphine Perrin explique : « L'interaction du corps et de l'architecture invite à considérer le paysage urbain autrement en ouvrant un espace hors-champ. La ville devient une aire de jeu, le corps une composante de l'architecture. »

un autre peut rattraper les éventuelles baisses de valeurs des titres liés à celui-ci. Même idée pour les entreprises elles-mêmes, et idem en immobilier : la diversification des investissements est plus sécurisante que l'achat d'un seul logement ou immeuble de bureaux, par exemple, avec un seul locataire.

L'assurance-vie et les bons de capitalisation, mais aussi le plan d'épargne retraite (PER), l'épargne salariale et les SCPI, côté immobilier, permettent de profiter de placements

diversifiés, tout en offrant, parfois, une fiscalité avantageuse. Intéressons-nous particulièrement aux trois derniers, un dossier détaillé sur l'assurance-vie ayant été publié dans *Les Echos Week-End* du 1^{er} mars.

LE PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE

Fonctionnant un peu comme un contrat d'assurance-vie, il est maintenant bien connu, notamment en raison de ses avantages fiscaux à l'entrée : le montant des versements peut être

déduit du revenu imposable. L'argent y est toutefois bloqué jusqu'à la retraite, sauf dérogations. Une fois la vie professionnelle quittée, les fonds peuvent être débloqués (en totalité ou en partie) sous forme de capital, de rente viagère ou d'une combinaison des deux.

Des investissements variés peuvent être réalisés via le PER qui peut contenir plusieurs fonds composés eux-mêmes de produits boursiers (actions, obligations), immobiliers ou non cotés. « Des produits structurés (produits financiers non cotés) peuvent ainsi y être intégrés, appréciés par les épargnants qui souhaitent limiter le risque, indique Philippe Lauzeral, directeur général de Finzzle Groupe. Deux grandes catégories cohabitent : les fonds à capital garanti assurant aux épargnants de récupérer leur investissement à échéance avec un rendement cible modéré, la sécurité l'emportant sur le gain, et les fonds à capital protégé où la protection est plus relative, mais le rendement cible plus attractif. »

En plus de cette mutualisation, le risque peut aussi être amoindri par le fonds euros, détenu en parallèle, et sécurisé par ses sous-jacents (obligations, principalement). Le contrôle du risque peut s'accroître encore via une gestion pilotée à horizon, confiée aux gestionnaires du PER. Celle-ci tient compte de l'appétence au risque de l'épargnant, mais aussi de sa date de départ à la retraite (ou de la date de retrait des fonds, en cas de dérogation connue à l'avance), en sécurisant le plan au cours des dernières années. « Le curseur du couple rendement/risque se déplace ainsi en fonction des besoins, ajoute Philippe Lauzeral. Offensive au début, la stratégie peut devenir plus sécuritaire au fil du temps, avec, par exemple, des fonds actions se substituant, à un moment, à la poche capital risque, eux-mêmes remplacés, à l'approche de la retraite, par des fonds obligataires et euros. » Les fonds euros ont procuré des rendements de 2,5% en moyenne en 2023 (après 1,9% en 2022); certains offrant des rendements bien plus élevés grâce à des bonifications et sous conditions.

L'ÉPARGNE SALARIALE

Autre dispositif permettant de contrôler le risque : l'épargne salariale. Celle-ci permet d'ouvrir un plan d'épargne entreprise (PEE), sur lequel les fonds sont bloqués cinq ans, ou un PER collectif (qui fonctionne de la même façon qu'un PER classique) comprenant aussi de nombreux fonds diversifiés, baptisés fonds communs de placement d'entreprise (FCPE).

PRIVILÉGIER L'ÉPARGNE PROGRAMMÉE

Verser régulièrement de l'argent (200 euros tous les mois, par

exemple) sur un placement comporte plusieurs avantages. D'abord, c'est une incitation « forcée » à l'épargne, même si l'on peut y mettre fin quand on le souhaite.

« Ensuite, poursuit Jonathan Dhiver, fondateur de MeilleureSCPI.com, cette pratique limite le risque en faisant entrer l'épargnant à différents moments des cycles

de marché. En finance, de même qu'en immobilier (comme on le constate en ce moment), la courbe des valeurs monte et descend. En investissant

doucement mais régulièrement, on achète à différents moments des cycles, permettant aux prix des achats effectués en haut de courbe d'être rattrapés par

ceux effectués en bas de courbe. » Le prix est ainsi « lissé » dans le temps, diminuant le risque, réel avec un seul versement, par exemple, d'acheter au plus haut.



► 29 mars 2024 - N°29 03 2024 - Edition Week - End

Double plus-value de ces plans accessibles via une entreprise: l'abondement, d'abord, souvent versé par l'employeur. Celui-ci peut, en effet, décider d'inciter ses salariés à épargner en leur donnant une somme supplémentaire s'ils placent leur participation, leur intéressement ou leur prime dans un PEE ou un PER. Exemple: un salarié reçoit une prime de partage de la valeur de 3000 euros, avec un abondement égal à 50% s'il l'épargne. Cela signifie qu'il pourra placer 4500 euros. Le risque de perte en capital sur les 3000 euros de la prime est évidemment amoindri. Autre intérêt: les frais de tenue de compte sont pris en charge par l'entreprise et pas par le détenteur du plan, comme c'est le cas habituellement.

«L'épargne salariale est un support d'épargne à part entière, au même titre que d'autres produits proposés par les banques et les assurances, puisqu'elle permet de financer ses projets de vie, fait remarquer Damien Cléris, directeur général de Natixis Interépargne. Les salariés peuvent utiliser ce dispositif avantageux de manière active (rien ne les empêche de verser plus que ce que l'entreprise leur donne), personnellement ou via une gestion pilotée par des experts!»

À noter que toutes les sociétés gestionnaires d'épargne salariale proposent dans leur offre des fonds d'investissement socialement responsable (ISR), dont les contraintes ont été durcies, début mars, pour crédibiliser le label. Une bonne nouvelle qui incitera peut-être les épargnants à revenir vers ce domaine, les fonds ISR étant jugés moins risqués que les autres.

LA PIERRE PAPIER

En pleine crise immobilière, les SCPI (acheteur et gérant des biens immobiliers locatifs de tous secteurs: logements, bureaux, commerces...) inquiètent les investisseurs. Pourtant, dans ce domaine aussi, contrôler le risque s'avère possible. Comme pour les placements évoqués plus haut, la diversification des actifs détenus dans le portefeuille d'une SCPI est le premier pas vers davantage de sécurité. Encore faut-il aussi, aujourd'hui, que ces actifs soient prometteurs.

Certains le sont, comme les entrepôts, les bureaux neufs et à taille humaine situés à Paris ou dans les métropoles régionales, ou encore certains commerces. Le tourisme ayant repris des couleurs, l'hôtellerie se valorise, tout comme les actifs liés au domaine de la santé, «en pleine croissance, d'après Jean-Jacques Oliivié, président d'Euryale, gérant des SCPI. Les établissements pour personnes âgées sont notamment attractifs en Allemagne, en Angleterre ou en Irlande, où les besoins sont importants, dans un marché beaucoup moins concentré qu'en France.»

Pour certains experts, la période est même propice aux bonnes affaires pour les gérants de SCPI, après la dévalorisation de biens «qui devrait se poursuivre un certain temps,



«La mise en situation du corps dans l'espace ouvre une fenêtre, laisse émerger un espace poétique et symbolique, par essence éphémère, où celui qui regarde peut déployer son imaginaire et ses projections», décrypte la photographe Delphine Perrin.

indique Jean-Luc Guitard, directeur général du groupe Consultim, poussée par les demandes de ventes d'actifs des compagnies d'assurance-vie aux SCI présentes dans leurs unités de comptes. Les compagnies d'assurances garantissent, en effet, la liquidité à leurs clients.»

Pour limiter le risque, la bonne stratégie à adopter est de privilégier, pour l'instant, les SCPI les plus jeunes – ne détenant pas d'immeubles de bureaux obsolètes à vendre ou à rénover – et aptes à réaliser des achats à prix décotés. Les investisseurs doivent être, encore plus qu'avant, très sélectifs et se rappeler que l'immobilier est un placement de long terme. Les difficultés de certains épargnants, aujourd'hui, à revendre leurs parts – certaines sociétés ont même bloqué les transactions – prouvent que le marché de la SCPI n'est pas «liquide» (c'est-à-dire qu'il n'est pas facile d'en sortir) et qu'il faut avoir les moyens de ne pas être obligé de vendre à un moment précis. Comme en Bourse!

LE FUTUR PLAN D'ÉPARGNE AVENIR CLIMAT

À la suite de la suppression de la possibilité, pour les parents, d'ouvrir un PER au nom de leur enfant mineur, un «PEAC» (net d'impôt et de prélèvements sociaux) destiné aux jeunes, dès la naissance, va être créé d'ici au 1^{er} juillet. Pouvant être alimenté jusqu'aux 21 ans de l'enfant et automatiquement clôturé à ses 30 ans, ce plan bloquera les fonds (les versements ne pourront pas excéder 22950 euros) pendant cinq ans. Le titulaire pourra effectuer des retraits dès ses 18 ans. Les retraits stopperont toutefois son droit au versement de nouveaux fonds. Le capital ne sera pas garanti et le rendement dépendra des résultats des sous-jacents, constitués de fonds labellisés ISR ou GreenFin et d'obligations vertes. Une meilleure rémunération que le Livret A est espérée... via, au choix des représentants légaux du titulaire du plan, une gestion libre ou une gestion pilotée à horizon.

Plus d'infos sur lesechos.fr/weekend

DELPHINE PERRIN / HANS LUCAS